

Rapporteur : M. PASSERON

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JUIN 2024

oOo

FIXATION DU MONTANT DES BOURSES ATTRIBUEES DANS LE CADRE
DU DISPOSITIF « CAP SUR LE MONDE » POUR L'ANNEE 2024

(2^{ème} et 3^{ème} jurys)

oOo

RAPPORT

Sur proposition du 2^{ème} jury réuni le mercredi 15 mai et du 3^{ème} jury réuni le mercredi 12 juin 2024, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir fixer comme suit le montant de l'aide à la mobilité étudiante « Cap sur le monde » pour l'année 2024 :

- 1 500 € à Madame Prescilla NKETAMA VELE, demeurant au 4 rue de Champagne – 92160 ANTONY ;
- 1 500 € à Madame Sarah MOHAMMED SEGHIR, demeurant au 42 rue des Pâquerettes – 92160 ANTONY.

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 Juin à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 21 Juin 2024 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 41 présents à cette séance.

PRESENTS : M. SENANT, Mme PRECETTI, M. MEDAN, Mme ROLLAND, M. COLIN, Mme SANSY, M. HUBERT, Mme SCHLIENGER, Mme VERET, M. LEGRAND, M. NEHME, Mme GENEST, M. AIT-OUARAZ, M. ARJONA, M. REYNIER, Mme LEMMET, M. VOULDOUKIS, M. DI PALMA, M. KALONJI, Mme FAURET, M. PEGORIER, Mme ENAME, M. GOULETTE, M. BEN ABDALLAH, Mme BERTHIER, Mme PHAM-PINGAL, M. PASSERON, Mme GALLI, Mme RAFIK, Mme HUARD, M. MAUGER, M. MONGARDIEN, Mme DESBOIS, M. HOBEIKA, M. COURDESSES, Mme GODEFROY, M. EDOUARD, M. CHARRIEAU, M. DECROP, Mme SIMON, M. SOUCHAUD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

Mme EL MEZOUED	à M. AIT-OUARAZ	M. FOYER	à M. KALONJI
Mme AUBERT	à M. VOULDOUKIS	Mme LEON	à M. REYNIER
M. BENSABAT	à M. SENANT	Mme REMY-LARGEAU	à M. MAUGER
Mme SALL	à M. HOBEIKA		

Conseiller absent : M. PARISIS

Mme SIMON est désignée comme secrétaire.

La présente délibération a été adoptée par :

48	Voix	POUR
	Voix	CONTRE
	Voix	ABSTENTION
	Voix	N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE

OBJET : FIXATION DU MONTANT DES BOURSES ATTRIBUEES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « CAP SUR LE MONDE » POUR L'ANNEE 2024 (2^{ème} et 3^{ème} jurys)

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement fixant les modalités d'attribution de l'aide à la mobilité étudiante "Cap sur le monde", adopté par délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2013 ;

Considérant la volonté de la ville d'attribuer des aides aux jeunes antoniens de 18 à 26 ans effectuant un stage pratique ou théorique d'au moins 12 semaines dans le cadre de leur cursus d'études initiales et tenant compte des ressources familiales ;

Sur proposition du 2^{ème} jury réuni le mercredi 15 mai et du 3^{ème} jury réuni le mercredi 12 juin 2024 ;

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE 1^{er} – Attribue les participations suivantes :

- 1 500 € à Madame Prescilla NKETAMA VELE, demeurant au 4 rue de Champagne – 92160 ANTONY ;
- 1 500 € à Madame Sarah MOHAMMED SEGHIR, demeurant au 42 rue des Pâquerettes – 92160 ANTONY.

ARTICLE 2 – Dit que la participation sera versée sous forme d'un premier acompte de 80% avant le départ, le solde étant libéré à l'arrivée de l'étudiant dans son pays d'accueil et sur présentation d'une attestation de présence de l'entreprise ou l'école dans laquelle le stage se déroule.

ARTICLE 3 - Dit que les dépenses correspondantes sont inscrites au B.P. 2024

Suivent les signatures

.....



Pour extrait conforme
Le Maire

[Handwritten signature]